

Séance ordinaire du 13 juin 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 13 juin 2017 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent les Conseillers, madame Michèle Massé ainsi que messieurs Jacques Auger, Michel Denicourt, André Deschamps, Jean-Claude Fortin et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et madame Micheline Quilès, trésorière.

Assemblée de consultation publique concernant les projets de règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 de la MRC de Rouville édictant le Schéma d'aménagement

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant les projets de règlements n^{os} 91-2005-01 (Plan d'urbanisme), 92-2005-62 (Zonage), 93-2005-06 (Lotissement), 94-2005-05 (Construction), 95-2005-05 (Permis et certificats) et 2017-138-02 (utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc) modifiant les règlements d'urbanisme et leurs amendements afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 de la MRC de Rouville édictant le Schéma d'aménagement.

M. Guy Benjamin, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté les projets de règlement lors de sa séance du 17 mai dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relative à ces projets de règlements a été affiché à l'Hôtel de Ville le 17 mai dernier et publié dans le Journal de Chambly, édition du 24 mai 2017.

M. Benjamin informe les personnes présentes qu'il s'agit d'une assemblée publique de consultation et il cède la parole à M. Jonathan Massicotte, responsable du service de l'Urbanisme. Ce dernier débute en décrivant le secteur concerné pour chacun des projets de règlements et explique l'ensemble des modifications apportées pour assurer la concordance avec le Schéma de la MRC de Rouville :

N° 91-2005-01 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 91-2005.

Ce projet de règlement comporte les principaux objets suivants:

- 1) Mise(s) à jour des données sociodémographiques;
- 2) Mise(s) à jour des données concernant l'organisation spatiale du territoire;
- 3) actualisation des préoccupations d'aménagement;
 - a. fonction commerciale;
 - b. communautaire;
 - c. territoire agricole;
 - d. protection de l'espace naturel;
- 4) mise(s) à jour des politiques d'aménagement;
- 5) mise(s) à jour des territoires d'intérêt et des zones de contraintes.

N° 92-2005-62 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements.

Ce premier projet de règlement comporte les principaux objets suivants:

- 1) modifications aux définitions du règlement;

Séance ordinaire du 13 juin 2017

- 2) nouvelle disposition concernant les éoliennes commerciales;
- 3) ajout de matériaux autorisés dans les recouvrements de surfaces (pavée, toiture, quai de chargement et déchargement, aire de stationnement);
- 4) modification et ajout de normes concernant la protection des arbres;
- 5) ajout de normes sur les revêtements de toitures à faible pente (2/12 et moins);
- 6) assujettissement des milieux humides à des normes de protection;
- 7) ajout de superficie maximale d'implantation pour les bâtiments commerciaux : 3000 m².
- 8) création de zones pour identifier les secteurs agricoles déstructurés;
- 9) remplacement des cartes des zones à risque d'inondation et à risque d'érosion;
- 10) agrandissement des zones 514 et 516 au détriment de la zone 515, visant à exclure certaines installations d'élevage bénéficiant de privilège à l'usage.

N° 93-2005-06 modifiant le Règlement de lotissement n° 93-2005 et amendements.

Ce projet de règlement comporte les principaux objets suivants:

- 1) modifications aux définitions du règlement;
- 2) ajout d'un pourcentage minimal de contribution en terrain pour fins de parcs applicables aux nouveaux développements.

N° 94-2005-05 modifiant le Règlement de construction n° 94-2005 et amendements.

Ce projet de règlement comporte les principaux objets suivants:

- 1) modifications aux définitions du règlement;
- 2) ajout de normes encadrant la récupération des eaux pluviales;
- 3) ajout de normes encadrant certains équipements utilisant l'eau potable du réseau municipal d'aqueduc.

N° 95-2005-05 modifiant le Règlement des permis et certificats n° 95-2005 et amendements.

Ce projet de règlement comporte les principaux objets suivants:

- 1) modifications aux définitions du règlement;
- 2) assujettissement de tous ouvrages, travaux ou constructions dans un milieu humide;
- 3) obligation de fournir un document localisant tout milieu humide visé par un projet de construction;
- 4) obligation, le cas échéant, de fournir des documents signés du propriétaire signifiant son engagement à céder des terrains pour fins de parc, ou procéder au versement de la somme d'argent pour fins de parc.

N° 2017-138-02 modifiant le Règlement n° 138 et amendement, relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public.

Ce projet de règlement comporte les principaux objets suivants:

- 1) désignation d'une personne responsable de l'application du règlement;

Séance ordinaire du 13 juin 2017

- 2) ajout de documents lors de la présentation d'une demande de permis;
- 3) interdiction d'utiliser l'eau provenant du réseau d'aqueduc municipal pour le remplissage des piscines résidentielles,
- 4) interdiction d'arrosage causant du ruissellement;
- 5) restriction pour le lavage des autos, des trottoirs et des entrées;
- 6) obligation de recycler et de faire recirculer l'eau utilisée dans les lave-autos;
- 7) restriction de l'utilisation de l'eau potable pour les bassins paysagers

M. Massicotte poursuit en rappelant que le projet de règlement n° 92-2005-62 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et que cette assemblée publique de consultation sera suivie d'une décision du Conseil relativement à l'adoption d'un second projet de règlement avec ou sans modification et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

MM. Benjamin et Massicotte répondent aux questions suscitées par la portée et l'application des projets de règlements.

L'assemblée de consultation se termine à 20 h 00.

Assemblée de consultation publique concernant les 1^{ers} projets des règlements n^{os} 92-2005-60 et 92-2005-61 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant les 1ers projets de règlements no 92-2005-60 et 92-2005-61 modifiant le règlement de zonage n° 92-2005 et amendements.

M. Guy Benjamin, maire, ouvre la deuxième (2^e) assemblée de consultation et indique que le Conseil municipal a adopté les 1^{ers} projets de règlements lors de sa séance du 9 mai dernier. L'avis public informant les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique relative à ces projets de règlements a été affiché à l'Hôtel de Ville le 10 mai dernier et publié dans le Journal de Chambly, édition du 17 mai 2017.

M. Benjamin informe les personnes présentes qu'il s'agit aussi d'une assemblée publique de consultation et il cède la parole à M. Jonathan Massicotte, responsable du service de l'Urbanisme. Ce dernier débute en décrivant le secteur concerné pour le 1^{er} projet de règlement n° 92-2005-60 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 203 et en explique l'ensemble des modifications:

Le premier projet de règlement n° 92-2005-60 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 203 a pour objet de modifier l'Annexe A intitulé Grille des usages principaux et des normes dudit Règlement de zonage et amendements, afin d'y ajouter l'usage : *poste d'essence*.

Le premier projet de règlement n° 92-2005-61 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant la distance minimale entre une aire de stationnement et tout bâtiment principal en projet intégré a pour objet de modifier l'article 14.5 intitulé *Projets intégrés* dudit Règlement

Séance ordinaire du 13 juin 2017

de zonage et amendements, en ajoutant les mots : *d'habitation* après les mots : bâtiment principal.

M. Massicotte poursuit en précisant que ces projets de règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, que cette assemblée publique de consultation sera suivie d'une décision du Conseil relativement à l'adoption de seconds projets de règlements avec ou sans modification et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

MM. Benjamin et Massicotte répondent aux questions suscitées par la portée et l'application des projets de règlements.

L'assemblée de consultation se termine à 20 h 20.

Résolution 2017-06-234

Procès-verbaux des 9 et 17 mai 2017 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 9 et 17 mai 2017 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu que les procès-verbaux des séances tenues les 9 et 17 mai 2017 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-235

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques n ^{os} 48 669 à 48 725	223 014,90 \$
Comptes payables	Montant
Chèques n ^{os} 48 753 à 48 868	291 142,99 \$
Comptes recevables	Montant
Comptes n ^{os} 7FD000068 à 7FD000087	23 349,32 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Séance ordinaire du 13 juin 2017

Résolution 2017-06-236

Dépôt de document

États comparatifs des revenus et dépenses déposés par Mme Micheline Quilès, trésorière, pour l'exercice financier du 1^{er} semestre se terminant le 31 mai 2017, tel qu'exigé par l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

Résolution 2017-06-237

Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, Me Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Mandat pour une étude pédologique dans le dossier de réfection / d'agrandissement du stationnement de l'Hôtel de Ville à Les Laboratoires de la Montérégie inc. de Saint-Hyacinthe, pour le prix de 5 900 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de l'offre de services datée du 16 mai 2017.
- Commandite d'une somme de 225 \$, à même les profits de l'Omnium de golf, à la 11^e édition du concours « *Trois-Pistoles en chansons* », en appui à une artiste de notre Ville, madame Audrey Charbonneau, qui participera à l'événement en juillet prochain, le tout tel qu'il appert de la demande de commandite datée du 2 mai 2017.

Résolution 2017-06-238

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que M. André Deschamps, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 13 juin 2017 au 11 juillet 2017 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que M. André Deschamps, soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.
Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-239

Surplus générés par l'aqueduc / Affectation

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'affecter les surplus accumulés libres pour un montant de 867 363,89 \$ au surplus accumulé affecté Secteur – Aqueduc.
Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 juin 2017

Résolution 2017-06-240

Société Telus Communications – Convention d’amendement au bail d’emplacement

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu d’autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière ou en son absence, la directrice générale adjointe et trésorière, à signer pour et nom de la Ville de Saint-Césaire, la convention d’amendement au bail d’emplacement avec la Société Telus Communications.

Adoptée à l’unanimité

Résolution 2017-06-241

Politique contre le harcèlement au travail (P-2011-10-387) – Mise à jour P-2017-06-241 / Adoption

Considérant que le Conseil désire mettre à jour la Politique contre le harcèlement au travail (P-2011-10-387);

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d’adopter la mise à jour P-2017-06-241 de la Politique contre le harcèlement au travail tel que présentée.

Adoptée à l’unanimité

Résolution 2017-06-242

Régie d’assainissement des eaux usées / Renouvellement du bail et déneigement 2017-2018

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d’aviser la Régie d’Assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire, que le coût du service de déneigement pour les voies d’accès et aires de stationnement de la station d’épuration et des postes de pompage soit et est fixé à 5 738 \$ pour la saison 2017-2018.

Il est également résolu qu’à partir du 1^{er} janvier 2018, le coût du loyer mensuel pour le bureau de la Régie, situé au sous-sol de l’Hôtel de Ville, soit fixé à 310 \$.

Adoptée à l’unanimité

Résolution 2017-06-243

Tournoi de golf de la Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie/ Entérinement d’inscription

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d’entériner l’inscription de 2 élus au 14^e tournoi de golf de la Chambre de commerce au Cœur de la Montérégie au coût de 195 \$

Séance ordinaire du 13 juin 2017

chacune ainsi qu'un souper au prix de 70 \$, le tout plus les taxes, le tournoi ayant lieu le 15 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-244

Tournoi de golf de la Fondation de la Maison du Diapason / Autorisation

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser l'inscription de 2 élus au 13^e tournoi de golf de la Fondation de la Maison du Diapason au coût de 225 \$ chacune, le tournoi ayant lieu le 29 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-245

Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie – Assemblée générale annuelle / Entérinement d'inscription

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'entériner l'inscription d'un élu à l'Assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce au Cœur de la Montérégie au coût de 25 \$ plus les taxes, l'événement ayant eu lieu le 5 juin dernier.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-246

Société d'Histoire et de Généalogie des Quatre Lieux – Repas-bénéfice 20 août 12 h 30 / Autorisation d'inscription

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser l'inscription de deux élus au repas bénéfice de la Société d'Histoire et de Généalogie des Quatre-Lieux le 20 août prochain à Rougemont pour le prix de 25 \$ chacune, le tout tel qu'il appert de la lettre datée du 2 juin 2017.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2017-06-247

Fin d'emploi de l'employé municipal / Dossier RH n° 0005-0513

Considérant le rapport de la direction générale sous le numéro de dossier RH n° 0005-0513, le tout sous réserve des dispositions visant la protection des renseignements personnels prévues à la *Loi sur l'accès à l'information*;

Considérant que l'employé ne répond plus les exigences liées au poste d'emploi;

Considérant que l'employé a été informé des attentes de ses supérieurs;

Séance ordinaire du 13 juin 2017

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et **résolu** de mettre fin au lien d'emploi avec l'employé municipal n° 0005-0513 (qu'il convient de ne pas nommer en raison du caractère public de la résolution, mais dont tous les membres du Conseil connaissent l'identité) en date du 31 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-248

Règlement n° 2017-256 sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement n° 2017-256 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19);

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Considérant que les procédures ont été régulièrement suivies;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et **résolu** d'adopter, tel que présenté, le règlement intitulé Règlement n° 2017-256 sur le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-249

Transmission d'un appel d'offres sur SÉAO pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de rénovation des conduites d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et **résolu** d'autoriser la transmission d'un appel d'offres à publier sur SÉAO pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de rénovation des conduites d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 juin 2017

Résolution 2017-06-250

Travaux de réhabilitation d'un joint du ponceau sur la rue Lebleu - Décompte progressif n° 3 – Libération partielle de la retenue contractuelle / Autorisation de paiement

Considérant la recommandation de paiement du décompte progressif n° 3 par l'ingénieur de Comeau Experts-Conseils, M. Alain Marcoux, chargé de projet pour les travaux de réhabilitation d'un joint du ponceau sur la rue Lebleu;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu de procéder au paiement du décompte progressif n° 3 pour les travaux de réhabilitation d'un joint du ponceau sur la rue Lebleu auprès de l'entrepreneur général Groupe Allaire et Gince inc., d'un montant de 1 878,27 \$ plus les taxes, tel qu'il appert dans la lettre du 6 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-251

Travaux de réfection de pavage sur l'avenue Saint-Paul – AO / 2017-04-154 / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres publié sur SÉAO dans son projet n° AO / 2017-04-154 pour la réfection de pavage sur l'avenue Saint-Paul;

Considérant la réception et l'ouverture, le 5 mai 2017, de trois (3) soumissions, comme suit;

Soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix avec taxes
MSA Infrastructures inc. Saint-Jean-sur-Richelieu	908 893,24 \$	1 045 000,00 \$
Sintra inc. Région Montérégie Rive –Sud Saint-Isidore	948 635.60 \$	1 090 693,77 \$
Excavation Darche inc. Chambly	949 978,69 \$	1 092 138,00 \$

Considérant la recommandation datée du 8 mai 2017 de Comeau Experts-Conseils, ingénieur au projet ;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'adjuger le contrat du projet n° AO / 2017-04-154 des travaux de réfection de pavage sur l'avenue Saint-Paul, au plus bas soumissionnaire conforme : MSA Infrastructures inc. de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour le prix de 908 893,24 \$ plus les taxes;

Séance ordinaire du 13 juin 2017

Que la soumission datée du 5 mai 2017 de l'adjudicataire: MSA Infrastructures inc., fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-252

Resurfaçage 2017 rangs Saint-Ours et de Grande-Barbue – AO / 2017-04-155 / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a procédé par appel d'offres publié sur SÉAO dans son projet n° AO / 2017-04-154 pour le resurfaçage 2017 des rangs Saint-Ours et Grande-Barbue avec enrobé tiède flexible;

Considérant la réception et l'ouverture, le 9 juin 2017, d'une soumission, comme suit :

Soumissionnaire	Prix Avant taxes Lot 1 Rang Saint-Ours	Prix Taxes incluses Lot 1 Rang Saint-Ours	Prix avant taxes Lot 2 Rang Grande-Barbue	Prix Taxes incluses Lot 2 Rang Grande-Barbue
Eurovia Québec Construction inc. Bromont	525 127,68 \$	603 765,55 \$	537 440,20 \$	617 921,87 \$

Considérant la recommandation datée du 12 juin 2017 de Comeau Experts-Conseils, ingénieur au projet ;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'adjuger le contrat des deux (2) lots au projet n° AO / 2017-04-155 des travaux de resurfaçage 2017 des rangs Saint-Ours et Grande-Barbue, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Eurovia Québec Construction inc. de Bromont, pour le prix de 1 062 567,88 \$ plus les taxes;

Que la soumission datée du 9 juin 2017 de l'adjudicataire Eurovia Québec Construction inc., fait partie intégrante de la présente résolution et laquelle résolution fait office de contrat entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-253

Échange de services avec la Municipalité d'Ange-Gardien - Entretien des chemins d'hiver - / Autorisation de paiement 2016-2017

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu de procéder au paiement du montant 4 003,09 \$ (non taxable) auprès de la Municipalité d'Ange-Gardien, pour l'exécution par cette Municipalité, durant l'hiver 2016-2017 du déneigement et du déglacage des

Séance ordinaire du 13 juin 2017

rangs Casimir et Saint-Charles. En contrepartie, la Ville de Saint-Césaire a assumé l'entretien d'hiver de la partie du rang Rosalie située sur le territoire de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-254

Second projet de règlement n° 92-2005-62 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements, afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 de la MRC de Rouville édictant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Rouville / Adoption

Considérant que copie du second projet de règlement n° 92-2005-62 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 de la MRC de Rouville édictant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Rouville, a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19);

Considérant que ce projet de règlement a pour objet d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 de la MRC de Rouville édictant son schéma d'aménagement révisé par des modifications aux définitions du règlement, une nouvelle disposition concernant les éoliennes commerciales, l'ajout de matériaux autorisés dans les recouvrements de surfaces, la modification et l'ajout de normes concernant la protection des arbres, l'ajout de normes sur les revêtements de toitures à faible pente, l'assujettissement des milieux humides à des normes de protection, l'ajout de superficie maximale d'implantation pour les bâtiments commerciaux, la création de zones, le remplacement de cartes de zones, l'agrandissement de zones.

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'adopter, sans changement, le second projet de règlement intitulé « Règlement n° 92-2005-62 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements, afin d'assurer la concordance au règlement n° 195-04 de la MRC de Rouville édictant le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Rouville ».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-255

Second projet de règlement n° 92-2005-60 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 203 / Adoption

Considérant que copie du second projet de règlement n° 92-2005-60 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19);

Considérant que ce projet de règlement a pour objet de modifier l'Annexe A intitulé *Grille des usages principaux et des normes* dudit

Séance ordinaire du 13 juin 2017

Règlement de zonage et amendements, afin d'y ajouter l'usage : *poste d'essence*;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'adopter, sans changement, le second projet de règlement intitulé : « Règlement n° 92-2005-60 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 203 ».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-256

Second projet de règlement n° 92-2005-61 modifiant le Règlement de zonage n° 92- 2005 et amendements concernant la distance minimale entre une aire de stationnement et tout bâtiment principal en projet intégré / Adoption

Considérant que copie du second projet de règlement n° 92-2005-61 modifiant le Règlement de zonage n° 92- 2005 et amendements concernant la distance minimale entre une aire de stationnement et tout bâtiment principal en projet intégré, a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19);

Considérant que ce projet de règlement a pour objet de modifier l'article 7 intitulé *Normes concernant les projets intégrés* et de préciser à son sous-article 14.5 intitulé *Projets intégrés* dudit Règlement de zonage et amendements, qu'il s'agit de bâtiment principal *d'habitation*.

En conséquence :

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'adopter, sans changement, le second projet de règlement intitulé : « Règlement n° 92-2005-61 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant la distance minimale entre une aire de stationnement et tout bâtiment principal en projet intégré ».

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-257

Demande de dérogation mineure présentée par M. Denis Hamel, propriétaire, relativement à l'implantation d'un garage privé sur le lot n° 3 682 730 situé sur l'avenue Émile

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Denis Hamel, propriétaire, relativement à l'implantation d'un garage privé sur le lot n° 3 682 730 du cadastre du Québec, situé sur l'avenue Émile;

Considérant que la demande de dérogation mineure porte sur la norme d'implantation fixant la distance minimale entre un bâtiment accessoire

Séance ordinaire du 13 juin 2017

détaché et toute ligne de lot, tel que prescrit à l'article 7.2.1.4 du Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements;

Considérant que l'approbation de cette demande aurait comme effet d'autoriser pour le garage privé en place, une implantation à 0,77 mètre de la ligne de lot latérale droite, alors que ledit Règlement de zonage fixe plutôt cette distance minimale à 1 mètre;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été publié dans le Journal de Chambly, le 17 mai 2017;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 25 mai 2017, recommande au Conseil municipal, l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Denis Hamel, propriétaire, à l'égard du lot n° 3 682 730 du cadastre du Québec, situé au 1150, avenue Émile et ainsi permettre une dérogation mineure pour l'implantation du garage privé (bâtiment accessoire détaché) à 0,77 mètre de la ligne de lot latérale droite, soit une dérogation de 0,23 mètre sur la norme actuellement en vigueur, le tout tel que déposé par le propriétaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-258

Poste de concierge/ maintenance au Complexe sportif (poste temporaire) / Embauche

Considérant les candidatures soumises suite à l'affichage du poste de concierge – maintenance pour le remplacement d'un congé de maladie au Complexe sportif;

Après examen et analyse des candidatures soumises par la direction générale;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'entériner l'embauche, le 16 mai 2017, de M. Akim Larose, au poste de concierge – maintenance (poste temporaire), pour un remplacement d'un congé de maladie au service des Loisirs du Complexe sportif. La rémunération associée à ce poste col bleu est établie selon la grille salariale des emplois de la Ville et correspond à l'échelon 1.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 13 juin 2017

Résolution 2017-06-259

Poste de réceptionniste au service des Loisirs au Complexe sportif pour le remplacement pendant vacances estivales (poste temporaire) / Embauche

Considérant la recommandation de M. Guy Patenaude, directeur du service des Loisirs;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu de procéder à l'embauche de Mme Roxanne Jacques au poste temporaire de réceptionniste au service des Loisirs pour le remplacement durant la période des vacances estivales, soit du 10 juillet au 4 août 2017. La rémunération est établie selon l'échelle salariale prévue à l'entente de travail des cols blancs et correspond à l'échelon 2.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-260

Travaux de plomberie pour les douches dans les chambres des joueurs à l'Aréna / Autorisation

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu de retenir les propositions suivantes pour les fournitures de la plomberie des douches et l'installation dans les chambres des joueurs à l'Aréna Guy-Nadeau :

- Empire Canada de Granby, au prix de 6 025 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la soumission du 29 mai 2017;
- 9090 – 6298 Québec inc. Plomberie P. Bienvenu de Saint-Césaire, au prix de 1 450 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la soumission du 29 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-261

Travaux de rénovation des bâtisses aux terrains de balle-molle / Autorisation

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 13 juin 2017

Et résolu d'autoriser les travaux de rénovation des bâtisses (deux (2) cabanons) sur les terrains de balle-molle (sportifs) de l'école Paul-Germain-Ostiguy (PGO) et d'octroyer le contrat pour ce faire à Construction Daniel Ostiguy inc. de Saint-Césaire, pour le prix de 16 710 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert dans la soumission du 30 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-262

Clôture au terrain de balle à l'intersection de la rue Neveu et de l'avenue du Frère-André / Réparations

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser la réparation (matériaux et main d'œuvre) de la clôture au terrain de balle à l'intersection de la rue Neveu et de l'avenue du Frère-André par Inter Clôtures Structura pour le prix de 2 580 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert dans la soumission datée du 24 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-263

Club de patinage CPA Saint-Césaire – Événement Patinage Plus et mes Premiers Jeux / Demande de commandite pour une location de glace à l'Aréna Guy-Nadeau

Considérant la recommandation du directeur du service des Loisirs, M. Guy Patenaude;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'appuyer le CPA St-Césaire dans sa demande pour obtenir la tenue de la compétition Patinage Plus le 3 février 2018 en offrant un tarif de location de glace au prix de 75 \$ / heure au lieu du tarif régulier, le tout tel que décrit dans la demande datée du 17 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-264

Projet GrandiOse – Camp Imagi'Bulles / Demande d'appui pour accès à la piscine municipale pour l'été 2017

Considérant que le camp d'été préparatoire Imagi'Bulles au projet GrandiOse s'adresse à des enfants issus de familles en situation de vulnérabilité et qu'ils entreront à l'école Saint-Vincent de Saint-Césaire en septembre prochain;

Considérant que la Ville de Saint-Césaire désire rendre accessible la piscine municipale du Complexe sportif pour le Camp Imagi'Bulles;

En conséquence,

Séance ordinaire du 13 juin 2017

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu de mettre à la disposition des enfants du Camp Imagi'Bulles, la piscine municipale du Complexe sportif pour une valeur de 600 \$ et ce, suivant la disponibilité des plages horaires dont la logistique sera assurée par la coordonnatrice du service des Loisirs de la Ville de Saint-Césaire, madame Chantal Brodeur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-265

International de Soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby / Demande d'utilisation de terrains de soccer de la Ville de Saint-Césaire

Il est proposé par Jacques Auger

Et résolu d'établir une tarification de 5 \$ par partie pour la tenue du tournoi édition 2017 de l'International de Soccer Jean-Yves Phaneuf de Granby pour l'utilisation de terrains de soccer de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-266

Cercle des Fermières de Saint-Césaire – Programme Nouveaux Horizons pour les aînées / Demande d'appui

Considérant que le Cercle des Fermières de Saint-Césaire présente une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînées, pour leur projet visant à obtenir pour leurs membres : un nouveau métier à tisser multcadres, une brodeuse électronique ainsi qu'un ordinateur portable;

En conséquence,

Il est proposé par Michèle Massé

Et résolu d'appuyer le projet et la demande de subvention du Cercle des Fermières de Saint-Césaire auprès du gouvernement du Canada afin que ce projet communautaire aide et continue d'aider les membres à demeurer actifs, engagés et informés et l'encourage à accueillir favorablement cette demande du Cercle des Fermières de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-06-267

Centre d'action bénévole de Saint-Césaire – Programme Nouveaux Horizons pour les aînées / Demande d'appui

Considérant que le Centre d'action bénévole de Saint-Césaire (CAB) présente une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînées, pour leur projet visant à rénover la Boutique et le Centre de tri du CAB;

En conséquence,

Séance ordinaire du 13 juin 2017

Il est proposé par Jean-Claude Fortin

Et résolu d'appuyer le projet et la demande de subvention du Centre d'action bénévole de Saint-Césaire (CAB) auprès du gouvernement du Canada afin que ce projet communautaire aide et continue d'aider à demeurer actifs, engagés et informés, à promouvoir le bénévolat chez les aînées ainsi que les membres de toutes autres générations, et l'encourage à accueillir cette demande du CAB favorablement.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2017-06-235, 2017-06-237, 2017-06-243, 2017-06-244, 2017-06-245,
2017-06-246, 2017-06-250, 2017-06-251, 2017-06-252, 2017-06-253,
2017-06-258, 2017-06-259, 2017-06-260, 2017-06-261, 2017-06-262,
2017-06-263, 2017-06-264.

Micheline Quilès
Trésorière